

P REMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

L'INSCRIPTION À L'ANPE ET APRÈS : ITINÉRAIRES DE CHÔMEURS

Le processus d'accès ou de retour à l'emploi s'est allongé au cours de la décennie écoulée ; actuellement, il s'étend souvent sur plusieurs années. Une cohorte de personnes qui s'étaient inscrites à l'ANPE au printemps 1995, résidant dans huit zones d'emploi des régions Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Ile-de-France, ont été suivies sur près de trois années. Bien moins de la moitié (42 %) exerçaient une activité salariée ou indépendante un an après leur inscription, et à peine plus de la moitié (54 %) au terme de 33 mois. Cette lente progression s'est toutefois accompagnée d'une amélioration de la qualité des emplois retrouvés. Huit chômeurs sur dix suivent trois types principaux de parcours sur le marché du travail : le premier dominé par le chômage récurrent pour 29 % d'entre eux, le deuxième marqué par le chômage de longue durée pour 28 %, le troisième caractérisé par un accès rapide à l'emploi pour seulement 22 %. D'autres trajectoires, plus atypiques, incorporent un passage par la formation ou par une activité réduite, ou bien encore se développent en marge du marché du travail.

Les transformations qui ont affecté le marché du travail au cours de la décennie écoulée ont entraîné une diversification des voies de sortie du chômage. La dynamique de la réinsertion s'est installée dans la longue durée (1), mais en même temps, les acteurs du marché du travail se sont adaptés aux nouvelles conditions. Ainsi, l'offre de contrats courts s'est développée et les règles de gestion des demandeurs d'emploi (qu'elles concernent le maintien sur les listes ou l'indemnisation) ont été aménagées pour autoriser l'exercice d'une activité « occasionnelle ou réduite ». Du côté des chômeurs, des stratégies individuelles se sont trouvées explicitées : par exemple, les demandeurs d'emploi ont été de plus en plus souvent amenés à se déterminer par rapport à une opportunité de retour temporaire à l'emploi, à arbitrer entre revenu d'une activité provisoire et indemnisation, etc.

(1) - A fin 1992, on sortait du chômage au bout de 218 jours en moyenne ; à fin 1998, au bout de 280 jours. Voir GELOT D., LEMERLE S. et SIPRES N., « Le chômage de longue durée », Données Sociales, INSEE, 1999.



L'analyse des trajectoires individuelles est devenue un instrument usuel de perception de phénomènes sociaux qui, tels le chômage, se développent et se constituent dans la durée. Grâce à l'enquête « Trajectoire des Demandeurs d'Emploi (TDE) », on dispose des itinéraires individuels d'un échantillon de quelque 8 000 chômeurs (encadré 1). Les personnes suivies dans le cadre de ce panel ont en commun de s'être inscrites à l'ANPE au printemps 1995 comme demandeur d'emploi, et de résider dans huit zones d'emploi situées dans les trois régions, Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur (2). Si la population étudiée n'est donc pas statistiquement représentative au niveau national, les conclusions tirées de ces observations gardent néanmoins une pertinence qui va au-delà de simples constats locaux.

Un processus de retour à l'emploi qui peut s'étendre sur plusieurs années

Trois mois après l'inscription au chômage, moins d'une personne sur quatre occupe un emploi, et parmi celles-ci, une sur cinq, insatisfaite de l'emploi trouvé, se déclare toujours à la recherche d'un emploi (graphique 1). Bien que l'on enregistre chaque mois des allers-retours entre le chômage et l'emploi, au total la part de ceux qui ont retrouvé une activité professionnelle (3) ne cesse de croître au fil du temps. Cette proportion progresse à un rythme moins soutenu au-delà de la première année.

Au terme de 33 mois de suivi, plus de la moitié des enquêtés ont retrouvé un emploi salarié ou une activité indépendante, tandis qu'un tiers est toujours (ou à nouveau) au chômage. La part des sorties du marché du travail (études, service national, inactivité) se stabilise autour de 7 % au cours de la première année. La formation dans le cadre d'une inscription à l'ANPE touche au

Encadré 1

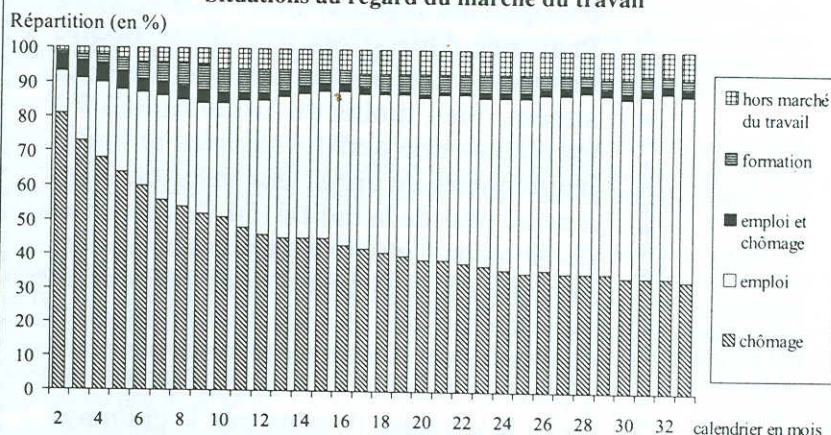
SOURCES ET MÉTHODES

Le champ de l'enquête « Trajectoire des demandeurs d'emploi et marché local du travail » (TDE-MLT) a été, à quelques approximations près, la population âgée de 16 à 55 ans qui s'est inscrite au chômage entre le 1^{er} avril et le 30 juin 1995 et qui n'y était pas inscrite au cours des deux mois précédents. L'échantillon visait à représenter, en termes d'âge, sexe et qualification, un flux d'inscription à l'ANPE dans huit zones d'emploi réparties dans trois régions, Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Trois vagues d'enquêtes espacées d'environ un an ont permis de suivre le devenir de ces personnes jusqu'en 1998. Les réponses exploitables de l'échantillon ont été au nombre de 8 125 à la première interrogation, 6 480 à la deuxième et 5 262 à la troisième.

Dans le cadre de cette étude, la population de référence est celle qui a répondu aux deux premières vagues, soit 6 480 personnes, chacune étant affectée d'une pondération afin de respecter les critères de représentativité initiaux. Les deux premières vagues permettent de reconstituer l'itinéraire des enquêtés sur le marché de l'emploi pendant 18 mois. On peut résumer ces itinéraires par une succession d'états mensuels simplifiés : le chômage, l'emploi, la concomitance du chômage avec l'emploi, la formation dans le cadre d'une recherche d'emploi et enfin la sortie du marché du travail qui regroupe l'inactivité stricto sensu, les études et le service national. La formation est ici celle qui est dispensée sous forme de stages à des demandeurs d'emploi. Elle se distingue des études ou d'une forme d'emploi aidé. Sont considérés comme en formation les enquêtés qui le déclarent et qui sont inscrits à l'ANPE.

Une classification ascendante hiérarchique de ces itinéraires sur les 18 premiers mois a conduit à les assembler en six classes. Un jeu de pondérations adapté à l'attrition de l'échantillon entre la deuxième et la troisième interrogation a permis de prolonger le suivi de ces itinéraires jusqu'à 33 mois après l'inscription à l'ANPE.

Graphique 1
Situations au regard du marché du travail



Le 1^{er} mois est celui de l'inscription à l'ANPE en avril, mai ou juin 1995.
Champ : ensemble de la cohorte, 6 480 individus.
Source : MES-DARES, enquête TDE-MLT.

maximum 7 % de la cohorte entre le 8^{ème} et le 12^{ème} mois.

Ce bilan global ne rend pas compte de la variété des situations individuelles. Dans l'histoire des rapports de chacun au marché du travail, l'inscription comme demandeur d'emploi à l'ANPE prend de multiples sens. Pour l'homme âgé de plus de 45 ans licencié après de nombreuses années passées dans la même entreprise, c'est un séisme ; pour l'intérimaire, une démarche banale ; pour la personne inactive, c'est l'expression d'une volonté de retour sur le

marché de l'emploi. La diversité des positions et des attentes trouve son écho dans la diversité des itinéraires.

Constitués d'une juxtaposition de périodes plus ou moins longues de chômage, d'emploi, de chômage et d'emploi simultanés, de formation et de sortie du marché du travail, les parcours indi-

(2) - Voir PIGNONI M.-T., POUJOULY C. et VINEY X., « Sortir du chômage : Des chances inégales selon le contexte local », Premières Synthèses, 98-06 n°26.1, 1998, DARES.

(3) - L'activité retrouvée est dans neuf cas sur dix un emploi salarié.

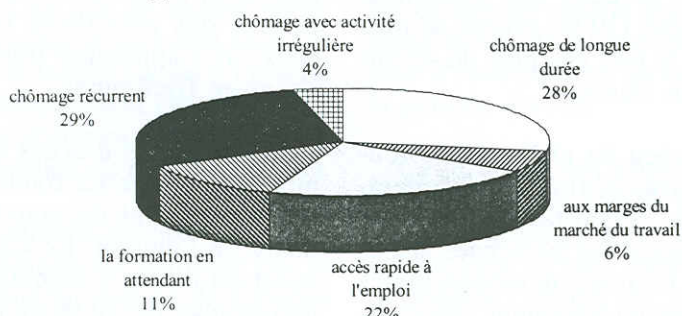
viduels ont été analysés au moyen des outils de classification de l'analyse des données qui permettent de structurer l'hétérogénéité des itinéraires autour de quelques types dominants. Les trajectoires, observées sur une période de dix-huit mois à partir de l'entrée au chômage, ont été classées en six types principaux, d'inégale importance (graphique 2).

Itinéraire 1 : le chômage de longue durée

Les demandeurs d'emploi classés dans ce premier groupe restent à peu près continûment au chômage pendant un an (graphique 3). Plus de la moitié va vivre un chômage ininterrompu de plus de deux ans et un bon tiers un chômage continu de 33 mois. Au

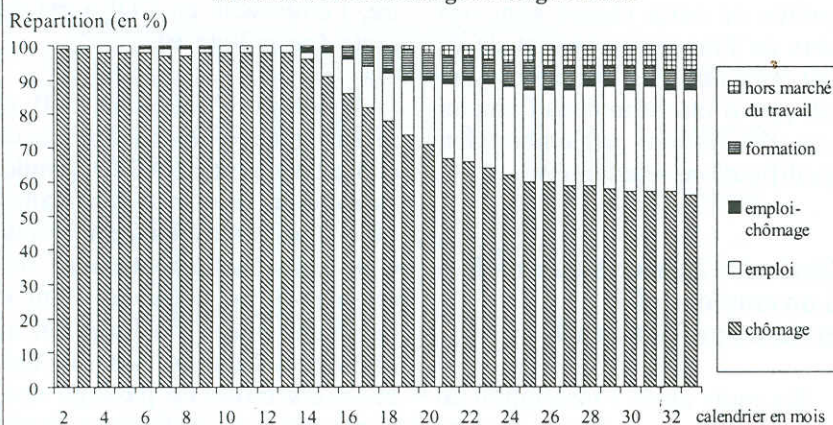
cours de la deuxième année de suivi, un tiers accède progressivement à l'emploi. Mais à la fin de la période, les contrats à durée indéterminée (CDI) ne forment qu'un tiers des emplois trouvés tandis qu'un contrat sur cinq est aidé par l'État. La durée du temps de travail moyen des emplois retrouvés représente 80 % d'un temps plein.

Graphique 2
Six types d'itinéraires sur le marché du travail



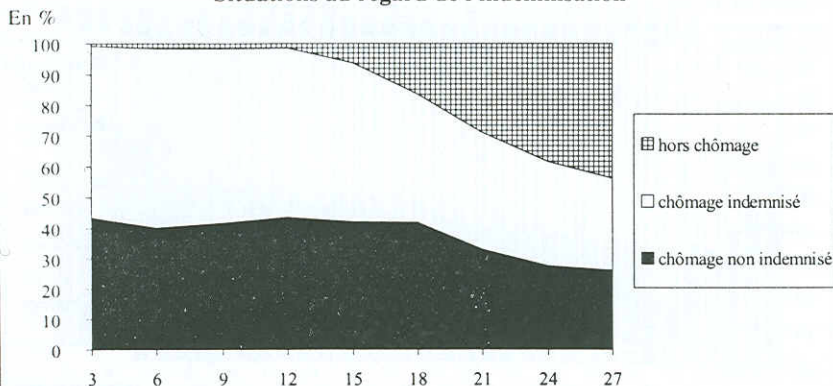
Champ : ensemble de la cohorte, 6 480 individus.
Source : MES-DARES, enquête TDE-MLT.

Graphique 3
Itinéraire 1 : le chômage de longue durée



Le 1^{er} mois est celui de l'inscription à l'ANPE en avril, mai ou juin 1995.
Champ : itinéraire 1, 1 876 individus.
Source : MES-DARES, enquête TDE-MLT.

Graphique 4
Situations au regard de l'indemnisation



Champ : itinéraire 1.
Source : FNA-UNEDIC.

Plus de 55 % perçoivent une indemnité pendant la première année (graphique 4). Mais l'allocation unique dégressive à taux plein, qui était servie à quatre personnes indemnisées sur cinq trois mois après leur inscription à l'ANPE, n'est plus perçue que par une personne indemnisée sur cinq au bout d'un an et concerne donc, à ce moment là, moins de 10 % des demandeurs d'emploi de la classe.

Pendant la première année et demi qui suit l'inscription à l'ANPE, plus de 40 % des chômeurs de cette classe ne perçoivent aucune indemnité. En conséquence, c'est dans cette classe que la proportion de bénéficiaires du RMI est la plus élevée : elle fluctue entre 14 % et 17 % au long de la période. L'allocation spécifique de solidarité joue un rôle marginal, y compris en fin de période où elle ne concerne pas plus de 5 % de l'effectif.

Les femmes sont légèrement plus nombreuses dans ce groupe (50 % contre 47 % pour l'ensemble des chômeurs étudiés) ; de même, les personnes de plus de trente ans (50 % contre 41 % pour l'ensemble) ; enfin, une personne sur deux n'a pas de diplôme ou a un diplôme de niveau inférieur à celui du CAP (contre 40 % pour l'ensemble). Les caractéristiques aggravantes du chômage de longue durée (âge élevé, faible niveau d'études, sexe féminin) s'affirment avec le temps passé au chômage : parmi ceux qui sont encore au chômage au bout de deux ans (62 % de la classe), 55 % sont des femmes et les plus de 45 ans sont deux fois

plus nombreux que dans l'ensemble de la cohorte.

Le passé professionnel des personnes qui suivent ce type d'itinéraire n'est pas homogène. Deux grands profils se dessinent. Pour certains, une distance à l'emploi s'est déjà établie dans le passé : une personne sur cinq se déclare inactive au moment de l'inscription au chômage et une sur trois a déjà connu dans le passé une période de chômage de plus d'un an. Le fait qu'un contrat sur six parmi les derniers emplois de plus de trois mois était un contrat aidé souligne ce même aspect. Une part importante, surtout parmi ceux qui reviennent sur le marché du travail après une période d'inactivité, restera au chômage sans indemnisation.

Un autre groupe, plus important numériquement, se caractérise par la stabilité du dernier emploi. Les chômeurs rattachés à ce premier type d'itinéraire étaient pour la moitié titulaires d'un CDI (contre 45 % pour l'ensemble des chômeurs étudiés) et c'est un licenciement qui a mis fin à ce dernier emploi pour 40 % des chômeurs de la classe. Moins d'un sur quatre de ces licenciés se verra au chômage sans indemnité au cours de la période.

Les personnes qui vivent un chômage de longue durée sont naturellement pessimistes sur les conditions locales d'accès à l'emploi : six mois après leur inscription à l'ANPE, la moitié jugeait qu'« il n'y a pas de travail dans la région » ; après un an de plus, l'insuffisance de l'offre locale d'emplois est mise en avant par les trois quarts de la classe, contre seulement les deux tiers pour l'ensemble de la cohorte (encadré 3).

Lorsqu'elles évoquent au cours de leur première année de chômage leurs principales difficultés pour retrouver un emploi, ces personnes n'avancent pas seulement des explications d'ordre externe comme la faiblesse du niveau des embauches (30 %

des intéressés) ou des difficultés liées à l'éloignement géographique et à l'absence de moyens de transports (17 % des intéressés) ; elles évoquent également leur capacité à répondre aux exigences du marché de l'emploi. Ainsi, une sur quatre cite « un manque de diplôme, de formation ou un diplôme pas assez élevé » et une sur cinq, le fait de n'avoir « pas assez d'expérience », tandis que la part de ceux qui s'estiment trop vieux (19 %) excède de trois points la part des plus de 45 ans de cette classe.

Le vécu du chômage de longue durée s'alourdit fréquemment de circonstances aggravantes puisque les personnes seules et les familles monoparentales sont particulièrement représentées dans ce type d'itinéraire ; un autre chômeur est présent dans 29 % de ces ménages (25 % en moyenne). Enfin, 23 % des enquêtés de cette classe sont nés hors de France et peuvent de ce fait connaître des difficultés spécifiques d'insertion dans l'emploi (discriminations à l'embauche, qualifications inadaptées).

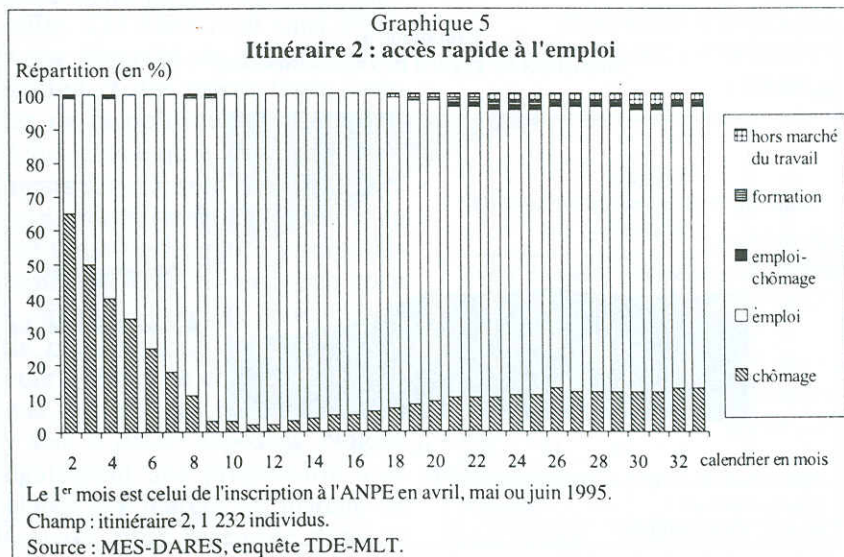
Itinéraire 2 : accession rapide à un emploi stable et chômage frictionnel

Six mois après l'inscription au chômage, les trois quarts de cette classe ont trouvé un emploi salarié ou démarré une activité indé-

pendante (graphique 5) ; un an après l'inscription, c'est le cas de la quasi-totalité. Ce retour à l'emploi est stable : parmi ceux qui ont un emploi au 12^{ème} mois, 93 % sont toujours occupés 6 mois plus tard. C'est en grande majorité un emploi à temps plein comme l'indique la durée mensuelle moyenne de travail de l'ordre de 160 heures sur toute la période. Le chômage se maintient à environ 10 %, avec un fort renouvellement des personnes concernées ; il s'apparente donc à un chômage frictionnel.

Le processus d'accès à l'emploi semble être ici fondé sur le fonctionnement du marché primaire de l'emploi. Le CDI a un statut de norme à laquelle accéderont plus de 70 % de ces enquêtés : un tiers de la classe retrouve un CDI dans les 6 mois qui suivent l'inscription à l'ANPE et pour trois d'entre eux sur quatre, l'embauche en CDI a été directe (graphique 6).

À défaut, l'accès au CDI se réalise grâce à un passage par un contrat temporaire (CDD, emploi saisonnier, intérim). Les transitions d'un contrat temporaire à un CDI sont particulièrement fréquentes entre un an et demi et deux ans après l'inscription au chômage. Pendant les dix-huit premiers mois, ce passage concerne moins de 10 % des contrats. Puis, entre le 18^{ème} et le 21^{ème} mois, un tiers des contrats tem-



poraires laisse place à un CDI, puis encore un sixième entre le 21^{ème} et le 24^{ème} mois. Ensuite, les passages d'un contrat précaire à un contrat stable retrouvent le faible rythme antérieur et la répartition des types de contrat se stabilise. Cette évolution par paliers peut s'expliquer par les modalités légales contraignant la durée des contrats à durée déterminée.

Le dispositif des contrats aidés joue ici un rôle de soutien ponctuel pendant la première année et demie et facilite l'accès à l'emploi d'un dixième de la classe. Ensuite, ce type d'emploi s'efface avec la consolidation du retour à l'emploi.

La période précédant l'entrée au chômage est marquée par la proximité au marché de l'emploi et par la mobilité. Seuls 15 % des

chômeurs de la classe n'avaient jamais travaillé (18 % en moyenne avec de fortes disparités par classe). Ces demandeurs d'emploi ont eu plus fréquemment plusieurs emplois ; le dernier contrat de plus de trois mois a été plus souvent un contrat précaire et moins souvent un CDI que la moyenne, avec également une moindre représentation des contrats aidés. Allant dans le même sens, les circonstances de fin de dernier contrat font apparaître moins de licenciements et plus d'interruptions au cours de la période d'essai.

Cette classe est globalement plus masculine (59 % d'hommes). Le ménage-type est ici le couple avec ou sans enfants ; les personnes isolées, les familles monoparentales, les personnes

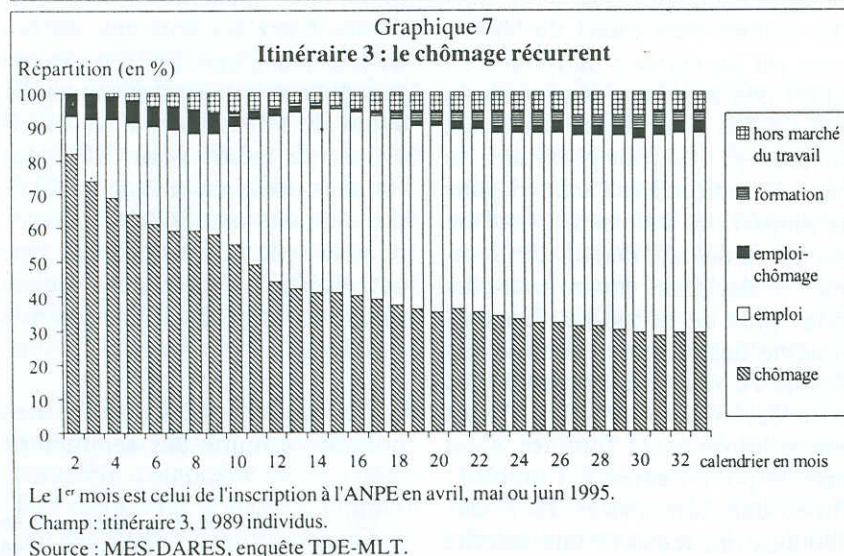
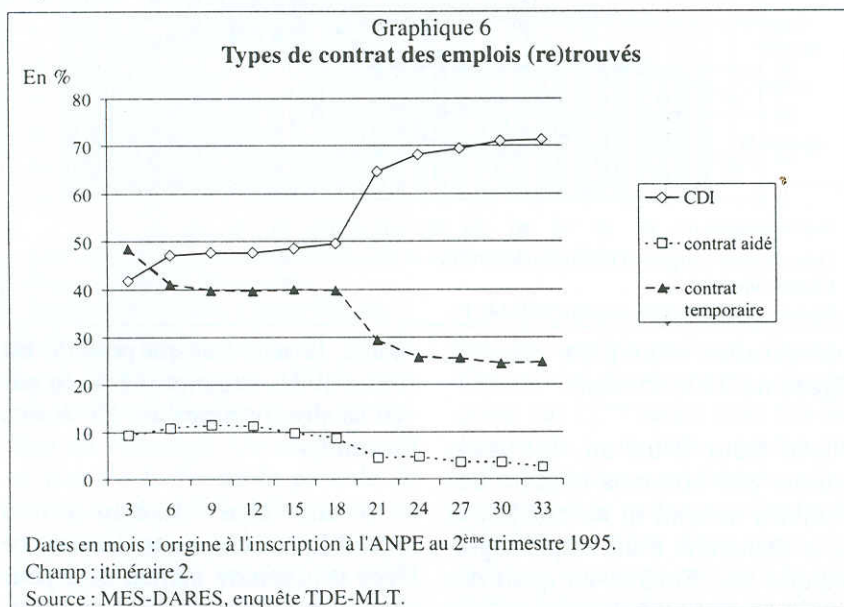
séparées sont moins représentées que la moyenne. Mais la caractéristique dominante de cette classe est de rassembler des chômeurs notablement plus jeunes et plus diplômés que la moyenne. Parmi les chômeurs rattachés à l'itinéraire 2 (accès rapide à l'emploi), 37 % sont titulaires au moins d'un baccalauréat, contre 29 % pour l'ensemble des personnes étudiées et seulement 21 % pour les personnes qui suivent une trajectoire de chômeur de longue durée ; 65 % ont moins de 30 ans (39 % ont moins de 25 ans) contre 59 % âgés de moins de 30 ans pour l'ensemble de la cohorte (34 % âgés de moins de 25 ans).

Itinéraire 3 : réinsertion lente et chômage récurrent

Comme la classe précédente, cette classe regroupe des itinéraires orientés vers la reprise d'emploi (graphique 7). Toutefois, la bascule progressive du chômage vers l'emploi se caractérise par sa lenteur puisque seule la moitié de la classe a retrouvé un emploi un an après l'inscription à l'ANPE et que ce mouvement se poursuit pendant les deux années suivantes à un rythme encore plus lent. L'originalité de ce type d'itinéraire tient à l'aspect réversible du processus (4). En effet, parmi ceux qui sont en emploi ou en activité indépendante au 12^{ème} mois, un tiers n'y sera plus six mois plus tard ; de façon symétrique, un tiers de ceux qui sont au chômage au 18^{ème} mois avait un emploi au 12^{ème} mois.

Grâce aux allers-retours avec l'emploi, les conditions d'indemnisation du chômage sont plus favorables que pour les chômeurs de longue durée. Les chômeurs indemnisés restent toujours nettement plus nombreux que les non indemnisés, même au-delà de dix-huit mois (graphique 8).

(4) - Voir POUJOULY C. et PIGNONI M.T., « Trajectoires professionnelles et récurrence du chômage », Premières Synthèses, 99-4 n°14.3, 1999, DARES.

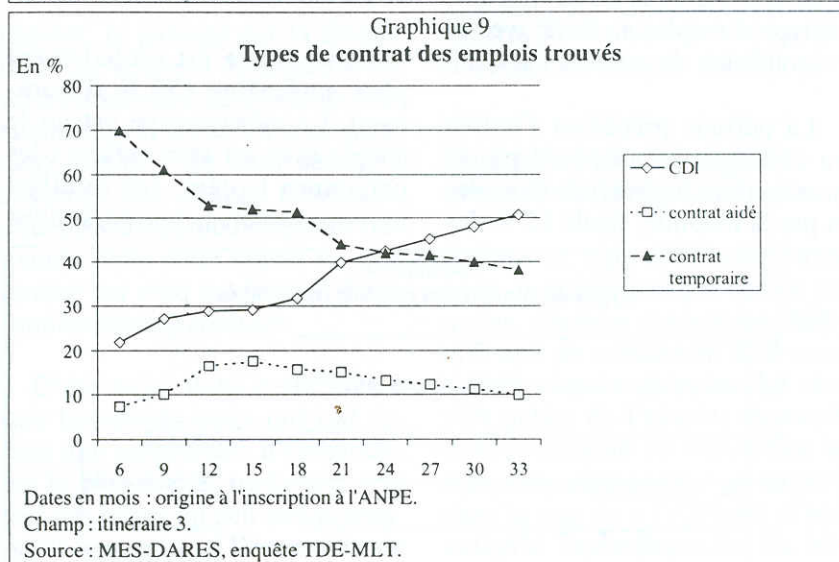
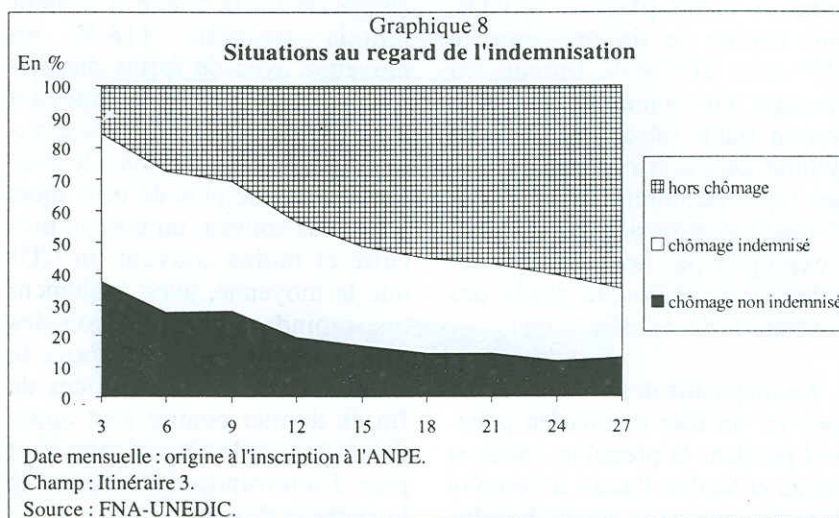


En dépit de la faible décroissance de la proportion de chômeurs sur la fin de période d'observation, le processus ne s'enlise pas pour autant : la qualité des emplois occupés s'améliore progressivement. En premier lieu, la durée moyenne travaillée mensuellement augmente de trois heures tous les six mois pour finalement approcher le plein temps. Ensuite, la part des contrats à durée indéterminée ne cesse de croître (graphique 9). Une partie des contrats aidés disparaît au bénéfice de contrats non aidés, à part égale contrats temporaires et CDI. Toutefois, certains contrats aidés deviennent un mode d'emploi durable. Par exemple, plus de la moitié des individus en contrat aidé au 15^{ème} mois y sont toujours un an après.

Par ses caractéristiques sociodémographiques (proches de celles de la moyenne de la cohorte, encadré 2) comme par son profil de réinsertion en emploi, cette classe représente un intermédiaire entre la classe du chômage de longue durée (itinéraire 1) et celle de l'accession rapide à l'emploi (itinéraire 2).

Itinéraire 4 : aux marges du marché du travail

Pour les chômeurs classés « aux marges du marché du travail », tout se passe comme si l'insertion dans le champ de l'enquête par une inscription à l'ANPE au printemps 1995 correspondait à une démarche de recherche d'emploi qui s'est trouvée interrompue, soit du fait de la maladie, soit par un projet hors du champ de l'emploi, comme la reprise d'études, le service national ou le retour au foyer. Les femmes forment les deux tiers de cette classe, avec des situations qui se différencient sensiblement de celles de leurs homologues masculins. L'âge explique également la singularité de ces itinéraires, puisque près des deux tiers des hommes ont moins de 25 ans, tandis que les femmes



concernées sont plus souvent âgées de 25 à 45 ans.

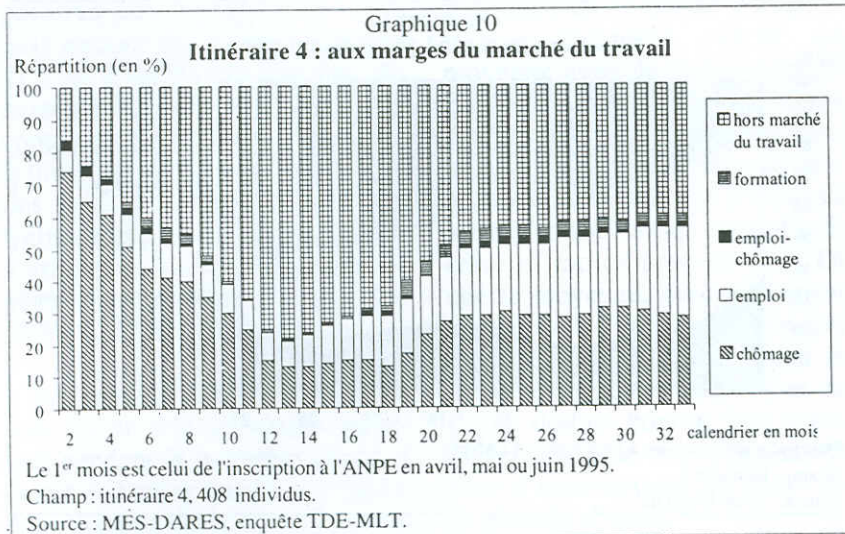
Au bout d'un an, les trois quarts des hommes comme des femmes ne sont ni en emploi, ni à la recherche d'un emploi (graphique 10). Environ un quart des personnes de chaque sexe suit des études ; un quart des hommes est au service national ; un quart des hommes et plus de la moitié des femmes se déclarent inactifs (5). Un an plus tard, le service national est achevé pour la plupart des hommes et seul un sur six se déclare inactif. Les femmes se déclarent encore inactives pour près de la moitié. Un cinquième des hommes comme des femmes a retrouvé un emploi. Au bout de 33 mois de suivi, l'écart entre hommes et femmes s'est creusé pour l'accès à l'emploi : 38 % des hommes et 22 % des femmes ont retrouvé une activité professionnelle. Outre le chô-

mage, le seul état qui perdure est l'inactivité, situation déclarée par 46 % des femmes et 15 % des hommes.

Avant leur inscription à l'ANPE, les chômeurs suivant ce type d'itinéraire étaient déjà pour une bonne part inactifs ou étudiants. Chez les hommes, du fait de leur jeune âge, 40 % n'avaient pas d'expérience professionnelle avant de s'inscrire à l'ANPE. Il en est de même pour 30 % des femmes, mais en revanche, 23 % des femmes avaient déjà exercé pendant plus de trois mois une activité qui s'était achevée au moins un an avant l'inscription à l'ANPE.

Ce passé professionnel des hommes comme des femmes ne

(5) - C'est-à-dire ni en emploi ou en recherche d'emploi, ni en formation ou en études, ni au service national (encadré 1).



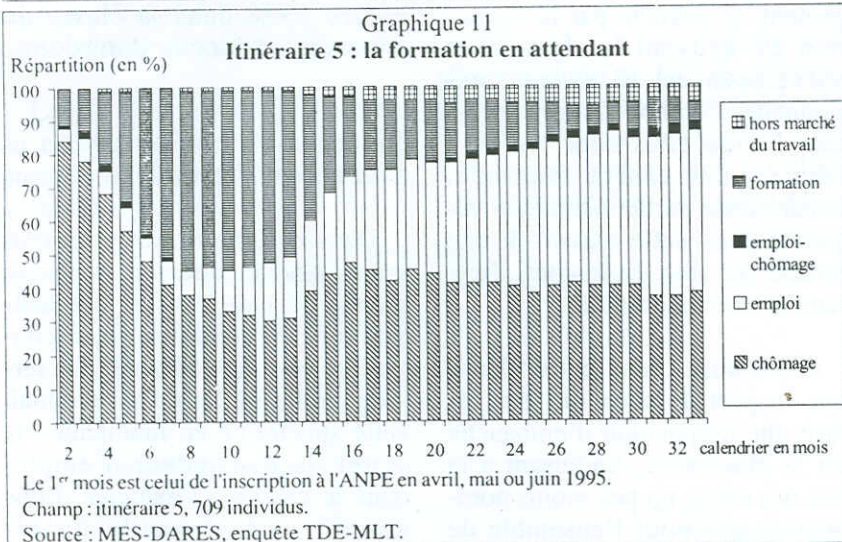
découragement qui n'est pratiquement jamais invoqué pour expliquer le retrait du marché du travail. En revanche, les contraintes financières sont probablement moins fortes pour ces chômeurs qui peuvent compter plus souvent sur le revenu d'une autre personne du ménage. D'abord, ils vivent plus souvent en couple ; et en second lieu, la présence d'un autre chômeur dans le ménage est ici moins fréquente que pour les autres classes.

Itinéraire 5 : une formation en attendant un emploi

Le cinquième type d'itinéraire regroupe des enquêtés qui passent par une formation tout en restant inscrits à l'ANPE. Pour quatre chômeurs sur cinq, celle-ci débute entre le 4^{ème} et le 12^{ème} mois (graphique 11). Deux fois sur trois, ce sont des formations à un métier d'une durée moyenne de sept mois ; une fois sur cinq, il s'agit d'un stage de remise à niveau d'une durée moyenne de cinq mois. Dans 90 % des cas, ces formations sont rémunérées. Elles permettent souvent d'établir des contacts avec une entreprise, en particulier pour les formations à un métier qui se déroulent en alternance.

Pour autant, l'apport de ces formations en termes d'employabilité n'apparaît pas clairement au terme de cet itinéraire : la moitié seulement des enquêtés est en emploi le 33^{ème} mois. C'est mieux que dans la classe des chômeurs de longue durée (itinéraire 1), mais moins bien que dans celle des chômeurs récurrents (itinéraire 3). Certes les formations qualifiantes facilitent le retour à l'emploi, mais leur incidence est moins nette que celle des caractéristiques personnelles comme le sexe, l'âge et le niveau de diplôme (6). De plus, les chances

(6) - Voir CLOAREC N., « Le retour à l'emploi après une convention de conversion », Premières Synthèses, 98-09 n°39.4, 1998, DARES.



créée pas les conditions d'une large indemnisation : 60 % s'en trouvent exclus dès leur inscription au chômage. Un an plus tard et jusqu'à la fin de la période de suivi, seuls 10 % bénéficieront d'une allocation de chômage. Pour autant, le recours au RMI pour pallier un manque de revenu n'est qu'exceptionnel : seuls 6 % le perçoivent au début de la période de suivi, ce qui est faible en comparaison de la plupart des autres classes. En fait, ce sont les prestations liées à la maternité, la maladie ou l'invalidité qui complètent les ressources des intéressés, puisque 21 % en sont bénéficiaires, soit trois fois plus que l'ensemble des enquêtés.

Les motifs de ces retraits du marché du travail confirment le caractère composite de la classe. Des difficultés d'accès à l'emploi ont pu rendre opportuns une reprise d'études ou même un dé-

part au service national. Quant à l'inactivité des hommes, elle découle (au 12^{ème} mois) trois fois sur quatre de la maladie, tandis que celle des femmes est liée deux fois sur trois à la présence d'enfants. D'ailleurs, plus d'un tiers des femmes vivant en couple à la première interrogation ont un enfant de plus à l'interrogation suivante.

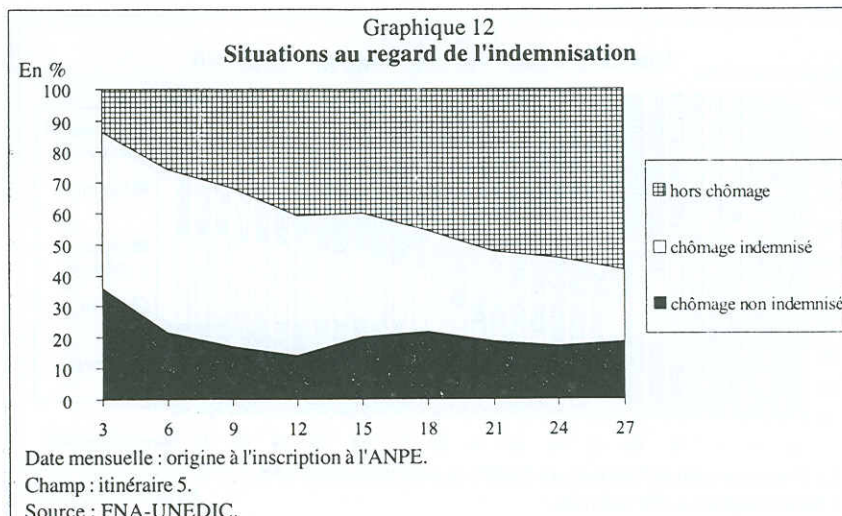
Une faible mobilisation dans la recherche d'emploi caractérise aussi ces parcours. Au départ, alors que la majeure partie des intéressés se déclare chômeurs, la moitié d'entre eux consacre moins de cinq heures par semaines à la recherche d'un emploi. Parmi ceux qui sont encore au chômage au moment de la première interrogation, un quart (soit cinq fois plus que la moyenne) indique « ne pas chercher vraiment un emploi ». Le motif de ce désintéressement n'est probablement pas à rechercher du côté du

de réinsertion dépendent largement de la politique publique de l'emploi puisque la sortie du chômage se fait une fois sur cinq par un emploi aidé, quelle que soit l'ancienneté de l'inscription. Enfin, seule une formation sur cinq débouche directement sur un emploi, les deux tiers conduisant d'abord à une nouvelle recherche d'emploi. Le processus de stabilisation en emploi, avec la bascule de certains emplois temporaires en contrat à durée indéterminée, semble simplement différé par la formation suivie.

Le plus souvent, une rémunération comptabilisée comme une forme d'indemnisation est associée à la formation. Ainsi, l'allocation formation reclassement (AFR) vient se substituer au régime d'indemnisation en cours. Celui-ci reprend à l'issue de la formation et est prolongé d'autant, ce qui contribue à maintenir la part des chômeurs non indemnisés parmi l'ensemble au taux relativement faible de 20 % (graphique 12).

Ce type d'itinéraire passant par la formation et par des emplois aidés était parfois engagé avant l'inscription à l'ANPE du printemps 1995. Près d'une personne sur quatre était alors déjà en formation et pour une sur cinq, le dernier emploi de plus de trois mois était un emploi aidé, le plus souvent à temps partiel.

La prédisposition à se voir proposer et à suivre une formation ne semble pas dépendre du sexe. Par contre, la formation intervient à des moments différents du cycle de vie et de la carrière professionnelle : 46 % des hommes de cette classe ont moins de 25 ans contre 29 % des femmes. Pour les femmes chez qui l'arbitrage entre vie familiale et vie professionnelle se pose assez lar-



gement, le passage par la formation est souvent le signe d'un réinvestissement de la vie professionnelle. Ce choix est plus pressant lorsqu'elles sont seules à assumer une charge familiale, circonstance particulièrement fréquente dans cette classe où une femme sur cinq est le chef d'une famille monoparentale.

C'est aussi dans cette classe que la part de ceux qui ont refusé une proposition d'embauche est la plus faible, traduisant à la fois des offres un peu moins nombreuses que pour l'ensemble de la cohorte mais aussi une plus grande détermination à accéder à l'emploi.

La conscience d'une inadéquation de la qualification à l'offre de travail est ici plus aiguë : un an et demi après l'inscription à l'ANPE, 13 % des personnes de la classe, contre 9 % en moyenne, estiment qu'« il y a peu d'emploi dans (leur) métier, (leur) qualification ». Cependant, même si le niveau de qualification est ici relativement faible, il reste plus élevé que celui des chômeurs de longue durée (itinéraire 1) : 44 % des personnes dont l'itinéraire inclut une formation n'ont pas de diplôme contre 50 % dans l'itinéraire 1. Cela suggère que l'accès à la formation est facilité par des acquis préalables. Ceux-ci peuvent être renforcés par une origine sociale un peu moins modeste : 46 % ont un père ouvrier dans cette classe

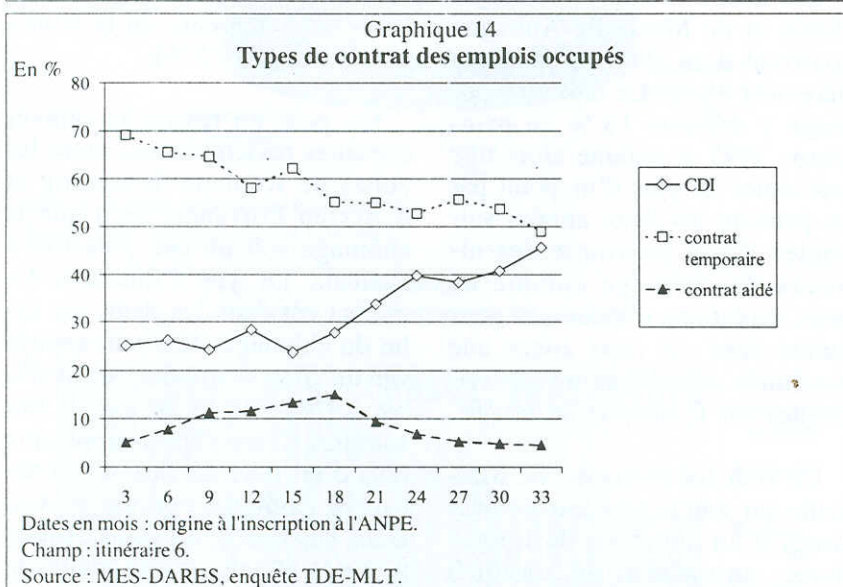
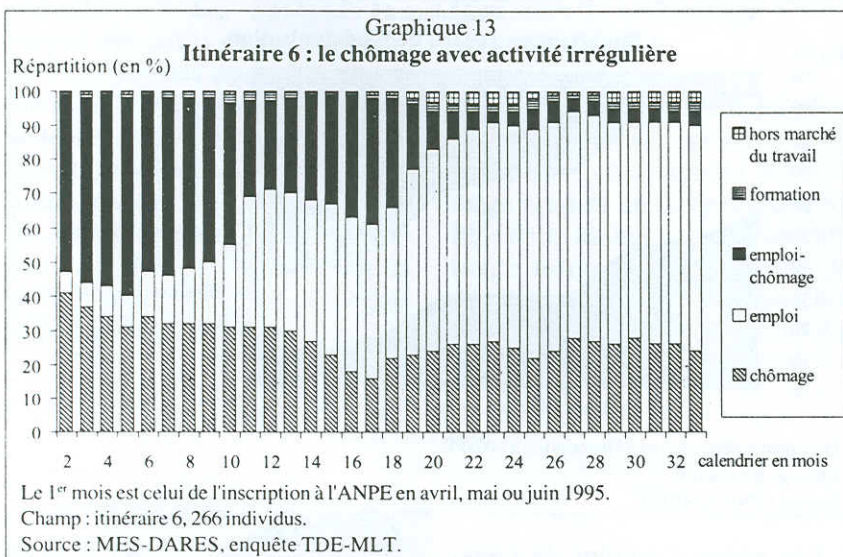
contre 53 % dans la classe du chômage de longue durée.

Itinéraire 6 : le chômage avec activité irrégulière

Dans ce type d'itinéraire, tous vont, pendant quelque temps au moins, déclarer exercer une activité tout en continuant à se considérer comme chômeur. Le service public de l'emploi reconnaît cette spécificité en maintenant le statut de demandeur d'emploi dans le cas de « l'exercice d'une activité occasionnelle ou réduite » (7). Pour plus de la moitié de l'effectif de la classe, la concomitance du chômage et de l'emploi est présente dès le premier mois ou le deuxième mois après l'inscription au chômage (graphique 13). Interrogés six mois environ après leur inscription à l'ANPE, les deux tiers de ceux qui recherchent un emploi déclarent avoir travaillé pendant leur période de chômage. Au terme de 33 mois, on observe que cette simultanéité a duré six mois en moyenne (continus ou non). Elle n'a dépassé dix mois qu'une fois sur dix.

La poursuite de la recherche d'emploi s'explique par la faible durée de l'activité réduite et par la précarité des emplois occupés. Ce type de travail se partage en effet équitablement entre des emplois de courte durée et des emplois à temps partiel. En moyenne, les personnes qui exer-

(7) - Voir BEL P., BERAUD M., CANCEILL G. et LEMERLE S., « Les demandeurs d'emploi en activité occasionnelle ou réduite », Premières Synthèses, 98-11 n°45.1, 1998, ANPE-DARES.



cent ce type d'activité ne sont occupées qu'à deux tiers de temps.

Au bout de trois ans, les deux tiers de la classe ont retrouvé un emploi qui leur convient et ne se déclarent plus chômeurs. Ce taux de réinsertion en emploi est presque aussi élevé que celui de l'itinéraire 2 (accès rapide à l'emploi). Les chômeurs en activité réduite ont du reste un comportement proche de celui des demandeurs d'emploi rattachés à l'itinéraire 2 puisque, comme ces derniers, ils s'autorisent à refuser des propositions d'embauche. Cet emploi à temps partiel ou fractionné en courtes périodes semble leur procurer un volant de négociation pour la qualité de l'emploi recherché, en renforçant leur autonomie par rapport à l'offre des entreprises et en générant sans doute aussi des possibilités

de contacts avec les employeurs. Pour 55 %, l'activité réduite a débouché directement sur un emploi qui a permis de sortir du chômage. D'ailleurs, le nombre d'heures consacrées chaque semaine à la recherche d'emploi est plus faible que dans la plupart des autres classes.

Ces éléments pourraient amener à conclure à l'incidence positive du passage par l'activité réduite sur la réinsertion. Mais une prise en compte de l'ensemble des facteurs explicatifs du retour en emploi conduit à relativiser fortement l'effet de l'activité réduite (8). En outre, l'analyse de la qualité des contrats retrouvés fait ressortir la permanence d'une certaine forme de précarité.

Au fil du temps, des emplois « convenables », c'est-à-dire suf-

fisamment satisfaisants pour que les recherches d'emploi soient interrompues, se substituent à des activités occasionnelles. Mais la part des contrats temporaires dans l'ensemble des emplois occupés (que ce soit avec ou sans recherche d'emploi simultanée) ne décroît que faiblement. Même au terme de 33 mois, elle en représente toujours plus de la moitié, tandis que la part des CDI retrouve tout au plus son niveau d'avant l'inscription au chômage (graphique 14).

Le poids des contrats d'intérim est significatif : un contrat sur trois au cours des deux premières années. L'inscription au chômage a fait découvrir cette forme d'emploi à de nombreux demandeurs d'emploi de la classe ; auparavant, seuls 10 % y avaient recours. Deux intérimaires sur trois acceptent de telles missions parce que c'est le seul type d'emploi trouvé, ce qui est une raison de poursuivre la recherche d'emploi. Du reste, 19 % des personnes de la classe (contre 12 % en moyenne) pensent que dans la zone où elles vivent, on ne propose que des emplois de courte durée.

Cette classe est à prédominance masculine (60 %). Composée à 56 % de fils d'ouvriers, elle est moins diplômée que la moyenne. Les très jeunes (moins de 25 ans) y sont sous-représentés. Juste avant de s'inscrire à l'ANPE, plus des trois quarts étaient en emploi ou en formation et près des trois quarts ont occupé plusieurs emplois, développant ainsi une proximité à l'emploi et une mobilité plutôt marquées.

Peu après l'inscription au chômage, la part des chômeurs non

(8) - Voir GRANIER P. et JOUTARD X., « L'activité réduite favorise-t-elle la sortie du chômage ? », Économie et Statistique n°321-322, 1999, INSEE.

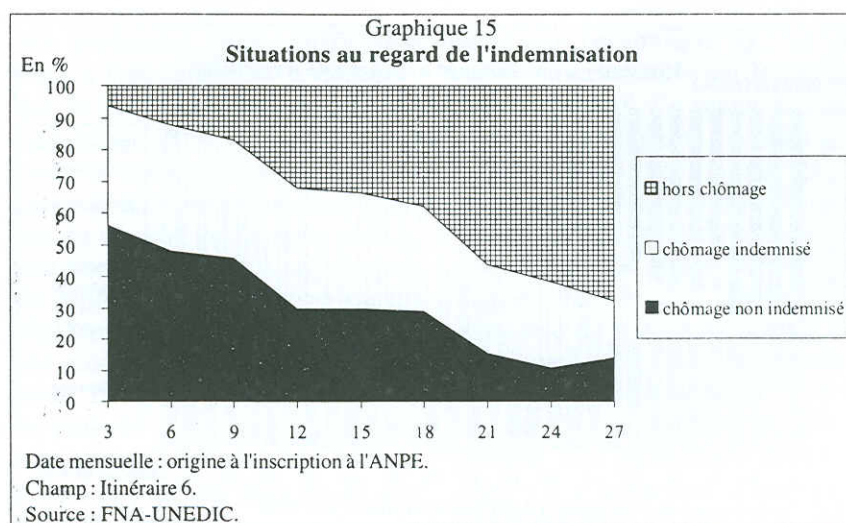
GURGAND M. et LETABLIER M.-T., « Travailler et être inscrit au chômage : emploi d'attente ou statut intermédiaire ? », 4 pages, n°33, mai 1999, CEE.

indemnisés est relativement forte : largement plus de la moitié ne perçoit aucune allocation (graphique 15). Deux mois après l'inscription, les deux tiers d'entre eux ont un emploi concomitant avec le chômage. L'activité réduite permet ensuite de constituer des droits à indemnisation. Au sein des chômeurs, la proportion de ceux qui ne sont pas indemnisés décroît jusqu'au 12^{ème} mois. Il s'établit alors un régime stable pendant 6 mois : le chômage indemnisé fait part égale avec le chômage non indemnisé et avec l'emploi. Puis l'accès massif à un emploi satisfaisant s'accompagne d'une nouvelle baisse relative du chômage non indemnisé. En fin de période, comme pour les chômeurs récurrents, l'effectif de chômeurs indemnisés est devenu plus important que l'effectif non indemnisé.

Des itinéraires dominant localement : accès rapide à l'emploi en Ile-de-France, chômage de longue durée à Marseille...

Les itinéraires d'accès rapide à un emploi stable sont relativement plus fréquents dans les zones d'emploi où le taux de chômage est le plus faible (tableau 1). Ainsi, 28 % des inscrits à l'ANPE à Cergy et à Poissy-Les Mureaux suivent ce type d'itinéraire et, a contrario, seulement 20 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur (tableau 2).

C'est donc non seulement en raison de leurs caractéristiques personnelles, mais aussi du fait des spécificités de leur marché local du travail que les chômeurs des trois zones étudiées en région parisienne se réinsèrent plus vite. Un modèle logistique a en effet permis de vérifier « toutes choses égales par ailleurs » l'effet propre des facteurs locaux sur le devenir des chômeurs et le type de parcours qui les conduit à l'emploi. Le niveau local du chômage, sans être le seul, est ainsi un élément d'explication.



Les zones d'emploi de Lens-Hénin et de Marseille-Aubagne souffrent d'un chômage particulièrement élevé. Le taux de chômage y dépasse 18 % au printemps 1995 et entame alors une croissance de plus d'un point par an pendant les deux années suivantes. Cette proximité des niveaux de chômage comme de leurs évolutions n'induit pas pour autant dans ces deux zones une similitude des trajectoires individuelles sur le marché du travail.

Ce sont les chômeurs de Marseille qui sont le plus souvent victimes d'un chômage de longue durée : un sur trois suit un itinéraire de ce type. A Lens, les chômeurs sont un peu moins exposés à ce risque, tandis que les passages par la formation y sont plus fréquents : les trajectoires structurées autour de la formation rassemblent 15 % des inscrits dans cette zone contre 11 % à Marseille. Cet écart tient sans doute à une diversité de l'offre de formation et des orientations locales de la politique de l'emploi. Alors même qu'à Lens, sept chômeurs sur dix sont fils d'ouvriers (cinq sur dix en moyenne), la politique de l'emploi particulièrement offensive dans cette zone – initialisée avec les grands plans de reconversion – a pu contribuer à éviter le chômage de longue durée à des populations qui y sont *a priori* exposées. Notons également une propension à se placer aux marges du marché du travail, plus marquée dans le

Nord, et en particulier à Lens (9 % des chômeurs de la zone), qu'à Marseille (5 %).

On peut en revanche relever certaines ressemblances entre les zones de Roubaix-Tourcoing et d'Aix-en-Provence, bien que le chômage soit un peu plus fort à Roubaix. Le type d'itinéraire dominant est dans les deux cas celui du chômage récurrent, appuyé sur un tissu économique favorable à l'intérim et au travail saisonnier. Cette classe représente plus d'un tiers du flux d'inscription à Roubaix comme à Aix. Dans ces zones, les contrats temporaires et saisonniers modèlent en effet le marché du travail : vente par correspondance dans le textile à Roubaix, expansion des secteurs de services aux entreprises, de l'hôtellerie et du commerce à Aix.

Geneviève CANCEILL,
Hervé HUYGHUES DESPOINTES,
(DARES).

Tableau 1
Le taux de chômage BIT par zone d'emploi En pourcentage

Zones d'emploi	2ème trimestre 1997
Cergy	9,4
Poissy	9,4
Les Mureaux	10,3
Mantes	12,9
Roubaix	17,7
Lens	20,6
Aix	14,3
Berre	14,7
Marseille	20,6

Source : INSEE.

DESCRIPTION STATISTIQUE DE LA COHORTE

Les caractéristiques individuelles

	En %
Hommes	53
Femmes	47
Moins de 25 ans	34
De 25 à 30 ans	25
De 31 à 44 ans	30
De 45 à 55 ans	11
Seul(e)	10
Couple sans enfant	12
Couple avec enfant(s)	55
Famille monoparentale	13
Autres	10
Père ouvrier	50
Autre	50
Né en France	82
Né hors de France	18
Ensemble	100

Le passé professionnel

	En %
Avant l'inscription à l'ANPE	
Aucun emploi	18
Un emploi	16
Deux emplois	28
Au moins trois emplois	38

Du dernier emploi de plus de trois mois à l'inscription à l'ANPE

Moins de trois mois	53
De trois mois à un an	9
De un à trois ans	11
Plus de trois ans	7
Sans objet	20

Type de contrat du dernier emploi de plus de trois mois

Contrat aidé	14
Intérimaire, saisonnier	6
Contrat à durée déterminée	27
Contrat à durée indéterminée	45
Autre, ne sait pas	8

Temps de travail du dernier emploi de plus de trois mois

Temps complet	69
Temps partiel	25
Ne sait pas	6

Circonstance de fin du dernier emploi de plus de trois mois

Fin de contrat à durée déterminée	38
Licenciement économique	22
Autre licenciement	12
Interruption de la période d'essai	14
Ne sait pas	14
Ensemble	100

L'expérience du chômage trois mois après l'inscription à l'ANPE

	En %
Présence d'un autre demandeur d'emploi dans le ménage	
Pas d'autre chômeur	75
Un autre chômeur	21
Deux autres chômeurs et plus	4
Travail pendant la période de chômage	
Oui	24
Non	76
Refus de proposition(s) d'embauche	
Oui	19
Non	81
Heures par semaines consacrées à la recherche d'emploi	
Moins de cinq heures	26
De cinq à moins de dix heures	35
De dix à moins de vingt heures	21
Vingt heures et plus	14
Ne sait pas	4
Ensemble	100

Champ : personnes au chômage trois mois après l'inscription à l'ANPE.

L'emploi trouvé

Type de contrat trouvé	En %	
	3 mois après l'inscription à l'ANPE	un an après l'inscription à l'ANPE
Contrat aidé	7	13
Intérim, saisonnier	22	14
CDD	40	32
CDI	28	37
Activité indépendante	3	4
Ensemble	100	100
Poids dans la cohorte	23	42

Temps de travail

Moins de 78 h	5
Temps partiel de 78 h et plus	22
Temps plein	68
Ne sait pas	5
Ensemble	100

Champ : les emplois trouvés l'année qui suit l'inscription à l'ANPE.

Source : MES-DARES, enquête TDE-MLT.

Tableau 2
La distribution des types d'itinéraires par zone d'emploi

En pourcentage

	Cergy	Poissy-Les Mureaux	Mantes	Roubaix	Lens	Aix	Berre	Marseille
1. chômage de longue durée	22	23	26	22	28	24	29	34
2. accès rapide à l'emploi	27	28	22	23	18	21	20	20
3. chômage récurrent	28	29	31	34	27	34	30	26
4. aux marges du marché du travail ...	7	7	6	7	9	6	6	5
5. la formation en attendant	13	10	10	10	15	11	10	11
6. chômage avec activité réduite	3	3	5	4	3	4	5	4
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : MES-DARES, enquête TDE-MLT.

CE QUE TRADUISENT LES MOTS DES CHÔMEURS : FATALISME ET ISOLEMENT

Une partie des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête « Trajectoire des demandeurs d'emploi et marché local du travail » a répondu à deux questions relatives à leur perception de l'évolution et de la situation de l'emploi :

- l'une posée au début de 1996, « Personnellement, comment jugez-vous l'évolution dans les dernières années, de l'emploi dans la région où vous habitez ? » ;
- l'autre un an plus tard, « Personnellement, comment jugez-vous la situation de l'emploi dans la zone où vous vivez ? ».

Les commentaires qui accompagnaient les réponses précodées ont fourni un ensemble de données lexicales (1). L'analyse de ces données permet de saisir comment les personnes passées par le chômage se représentent l'évolution de l'emploi, ce qu'ils en disent, ce à quoi ils font référence quand ils en parlent, et plus largement quel est leur rapport au monde du travail et à la société.

Les personnes interrogées ont essentiellement une perception pessimiste de leur situation particulière et de la situation globale de l'emploi. Toutefois, les qualificatifs sont naturellement moins durs en 1997 qu'en 1996 puisqu'une partie a retrouvé un emploi. En 1996, le jugement sur l'emploi est très fortement marqué négativement. L'évolution est avant tout qualifiée de *catastrophique* ; l'adjectif *difficile* est deux fois moins employé. C'est l'inverse en 1997. Une catastrophe est ce qui anéantit, ce contre quoi on ne peut rien, qui accable l'individu. Au contraire, devant une situation difficile, l'individu demeure agissant. Prises dans l'instant, les difficultés restent malgré tout gérables.

La question sur l'évolution de l'emploi suscite un retour en arrière sur l'histoire personnelle, qui rappelle à l'enquêté qu'il a perdu la maîtrise des événements. L'impression dominante laissée par ce regard sur le passé, et exprimée par la référence à une catastrophe, est celle du destin en marche. Ce sentiment est largement partagé : par les personnes de moins de 30 ans comme par les plus âgées, par les personnes non qualifiées comme par les plus diplômées, et tout particulièrement par celles dont c'est la première expérience du chômage. Toutefois, la singularité régionale de l'Ile-de-France se manifeste : en raison d'un taux de chômage nettement plus bas, cette attitude y est beaucoup moins répandue qu'en Nord-Pas-de-Calais et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En 1997, l'amélioration objective de la situation pour certains, une accoutumance avec le chômage pour d'autres, induisent une distanciation du discours. Les remarques sont moins générales et désignent plus précisément d'éventuels responsables, les publics les plus touchés, les difficultés rencontrées. Les mots *qualification*, *expérience*, *salaire*, deviennent un peu plus fréquents dans les réponses de 1997. Le vocabulaire est moins affectif. Ce glissement du vocabulaire est très marqué parmi les jeunes. Il apparaît dans toutes les régions et quel que soit le niveau de diplôme. Le discours exprimé en Ile-de-France se distingue sous cet aspect également : en 1996, il était déjà très riche en termes « techniques » ; il l'est encore plus en 1997.

Les personnes interrogées (de tous âges, de toutes régions) mentionnent fréquemment les *employeurs*, les *patrons* et de façon plus anonyme, les *entreprises*. Ceux-ci sont rendus responsables de la situation de l'emploi. Les raisons essentiellement évoquées sont le « piston », indispensable selon certains, l'exigence de qualifications trop élevées pour des salaires trop bas, une utilisation abusive des aides publiques. Les chômeurs gardent une vision du marché du travail très morale, en dépit de la contradiction apportée par l'expérience, et dénoncent les employeurs comme ne respectant pas les règles du jeu. L'arbitraire est constaté, mais aucune demande de régulation par une instance étatique n'est formulée.

En effet, les personnes interrogées ne parlent quasiment pas de l'État, des élus, des syndicats, des institutions, des lois, de la société. L'ANPE est la seule institution qui soit significativement citée (par les jeunes plus souvent que par les chômeurs âgés, et en Ile-de-France deux fois plus qu'ailleurs). Elle reste, en dépit des sévères critiques qui lui sont adressées, la référence autour de laquelle se construit une structuration des chômeurs.

La dimension internationale de la conjoncture économique est également absente des propos des personnes interrogées. Le discours des chômeurs se tient dans un environnement de proximité. Leur problème se pose dans l'immédiat quotidien. L'inadéquation entre les caractéristiques de l'offre et de la demande de travail est largement incriminée comme responsables d'une situation de blocage : les non qualifiés s'estiment désavantagés par leur absence de diplôme (le *diplôme* et la *qualification* prennent plus d'importance dans les propos de ceux qui en ont peu, par comparaison avec ceux qui ont au moins le bac), les jeunes par leur manque d'expérience (*expérience* est un mot nettement plus présent dans le discours des moins de 30 ans), les moins jeunes par leur âge (de fait, le terme *âge* n'est employé que par les plus de 30 ans).

La résolution d'une situation de chômage est avant tout dépendante d'une action individuelle. C'est ce qui ressort du vocabulaire mobilisé par les personnes interrogées, et en particulier du choix des verbes. Les verbes les plus couramment utilisés lors de chacune des vagues d'enquête sont les verbes de l'action : en premier lieu *trouver*, puis *travailler*, *chercher*..., ainsi qu'*embaucher* qui pose un autre acteur que la personne qui parle. L'action de « trouver » est très souvent conditionnée par le verbe d'orientation *falloir*, ou par des expressions négatives.

Avec un nombre d'occurrences très élevé, le verbe *falloir* réaffirme sans cesse la nécessité de l'emploi. La volonté et la compétence, suivies à bonne distance par la connaissance, occupent dans les propos tenus une place plus modeste (*vouloir*, comme *pouvoir*, est deux fois moins fréquent que *falloir* en 1996 ; *savoir* est moins utilisé). L'obligation est extrêmement peu présente dans les discours (quelques rares occurrences de *devoir*) et la croyance (verbe *croire*) quasi inexistante.

Les chômeurs sont bien dans la nécessité et, à un degré moindre, dans la volonté d'agir, mais pas dans l'obligation sociale, attitude qui suppose devoir et croyance. L'analyse des verbes d'orientation vient souligner à nouveau chez les personnes interviewées l'absence des instances du contrat social dans leur représentation du marché de l'emploi.

Ce que disent les chômeurs, en 1996 et en 1997, c'est autant la fatalité de leur destin, la nécessité de leurs actions, que l'isolement dans lequel ils tentent d'agir.

(1) - 1 783 réponses qualitatives en 1996 et 287 en 1997 ont été analysées par SCP-Communication au moyen du logiciel d'analyse lexicale TERMINO.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi) - Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Myriam Garric, Daniel Lepesant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr> - PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES : 1 an (52 n°) : 701,87 F (107 Euros) - Europe : 737,95 F (112,50 Euros) - Autres pays : 751,07 F (114,50 Euros). Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.